



CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES D'ECO-CITOYENNETE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

ENTRE

La Région Basse-Normandie,

Située à Caen

Représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Laurent Beauvais

D'une part,

ET

Le Rectorat de l'Académie de Caen

représenté par le Délégué Académique à la Formation Continue, Monsieur Paul QUENET pour le réseau des GRETA

D'autre part.

Préambule :

Face aux enjeux qui pèsent sur la Planète et sur l'Humanité, il est nécessaire d'adopter un nouveau mode de vie et, pour cela, inventer de nouveaux modèles de développement, à la fois réalistes, viables dans le temps et équitables pour l'ensemble de la population.

L'Agenda 21 adopté par 181 États signataires dans le cadre de la «Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement» place cette évolution sociétale comme une exigence fondamentale pour réussir à atteindre un développement dit durable.

La Région Basse-Normandie a, depuis 2004, clairement marqué sa volonté de faire de la Basse-Normandie une Eco-Région. En 2008, elle adoptait son Agenda 21 régional qui place l'éco citoyenneté et l'équité sociale comme un axe fort de son action (axe I.3 : *Construire un monde solidaire au service des générations futures – Tendre vers l'équité sociale et favoriser l'éco citoyenneté*). Par les nouvelles politiques mises en œuvre et celles qui sont développées au travers de l'Agenda 21 régional, la Région s'est saisie du développement durable pour anticiper le monde de demain, mais ne peut concrétiser ses aspirations sans l'engagement de l'ensemble des acteurs du territoire et de sa population.

Pour ce qui concerne la politique de formation cela s'est traduit par la démarche d'éco-citoyenneté en formation professionnelle. Ainsi l'action de la Région en matière de formation professionnelle est inscrite dans une perspective de développement durable et de service public régional de formation.

Dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi, la Région entend consolider la démarche d'éco-citoyenneté afin de favoriser l'intégration de la préoccupation de développement durable à tous les niveaux des activités de l'organisme de formation

Par ailleurs les nouvelles approches techniques et réglementaires, évoluent très rapidement, du fait d'un contexte international et national qui prend la mesure des défis à relever. Ainsi il est nécessaire de former les actifs actuels et de former les jeunes à ces approches nouvelles. Ce sont de nouveaux emplois, de nouveaux métiers, mais aussi des référentiels de formation à adapter et donc un enjeu pour notre collectivité en charge de la formation professionnelle.

Le réseau des GRETA, service public de formation continue de l'Éducation nationale, se doit de contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques de l'État et des collectivités territoriales, y compris sur le champ du développement durable et de l'éco-citoyenneté.

Partenaire du Conseil Régional dans le domaine de la «Formation tout au long de la vie », le réseau des GRETA souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs fixés.

Cette charte précise les engagements réciproques de la Région et du GRETA relatifs à l'éco-citoyenneté en formation professionnelle.

I- Les Engagements de la Région

- Article 1 : Engagements généraux de la Région

1.1 - Service public régional de formation permanente

La perspective de mise en œuvre d'un Service Public Régional de Formation Permanente conforte, élargit et généralise les principes de la démarche d'éco-citoyenneté en formation.

Aussi les partenaires organismes de formation et la Région partageront les enjeux et principes de Service Public tels l'égalité d'accès pour les usagers à la formation, la continuité de la prestation de formation, l'adaptabilité et l'individualisation de l'offre de formation, la qualité de la prestation et l'évaluation partagée avec les bénéficiaires.

1.2 - Gouvernance sur les territoires :

- Les principes d'action de l'animation territoriale seront généralisés ;

Partir de l'analyse des besoins, favoriser leur expression, co-construire et co-évaluer les dispositifs et actions permettront de renforcer la pertinence de l'action publique en des lieux de concertation telles les équipes locales de coordination.

1.3 - Achat responsable en matière de formation :

- L'étude et l'instruction des offres et prestations de formations analyseront la prise en compte de l'engagement de l'organisme sur chacun des trois axes de la démarche.

- Les organismes de formation pourront être confortés par des conventions pluriannuelles sur certains marchés relatifs à l'offre de formation qualifiante ou aux dispositifs d'orientation et d'intégration (Esp'OIR)

- La mise en place d'actions de formation sur les métiers actuels et futurs en lien avec le développement durable sera encouragée par la Région.

Article 2 : Engagement de la Région sur les 3 axes de la démarche d'éco-citoyenneté

2.1 - Les apprentissages

La Région favorisera la professionnalisation des acteurs de la formation en contribuant à qualifier les partenaires de la formation.

Ce dispositif de professionnalisation mis en œuvre en lien avec l'ERREFOM concernera notamment la connaissance des outils tels ; « un référentiel de compétences » accompagné du guide d'utilisation proposant des approches pédagogiques à privilégier.

2.1 - Les projets

La Région favorisera la mise en place de conditions permettant aux organismes de formation partenaires du territoire d'initier des actions de formation en lien avec le développement local.

Ainsi le dispositif ELANs (Espaces Locaux d'Activités Novatrices) permet la mise en œuvre de plans d'actions concertés de proximité et favorise la synergie des moyens. Ce dispositif s'étaye sur les « repères clés de projet éco citoyen ».

2.3 - Le fonctionnement des organismes de formation :

Un guide Diagnostic travaillé en lien avec l'AFNOR et le prestataire de la démarche, CAFOC de Nantes, et une démarche d'élaboration de projet adapté aux organismes ont pu être élaborés.

Afin que les organismes de formation élaborent leur projet d'établissement de développement durable en s'appropriant la démarche de leurs prédécesseurs il convient de prévoir l'accompagnement financier lorsque l'intervention d'un conseil et accompagnement extérieur sera nécessaire.

II- Les Engagements du réseau des GRETA

Les quatre GRETA de l'Académie de Caen, Calvados, Estuaires, Sud-Normandie et Cotentin, sont membres du réseau de formation continue des adultes de l'Éducation nationale, animé par la Délégation Académique à la Formation Continue (D.A.F.CO.) du Rectorat de Caen.

Afin de promouvoir l'éco-citoyenneté dans le réseau qu'elle anime, la D.A.F.CO. met en œuvre les actions suivantes :

- 1- Élaboration d'un plan d'action académique pour le développement de l'éco-citoyenneté.
- 2- Désignation d'un conseiller en formation continue pour animer le développement des démarches éco-citoyennes dans le réseau.

- 3- Incitation et accompagnement auprès des GRETA de l'académie pour la mise en œuvre d'une démarche d'organisme éco-citoyen.
- 4- Appui méthodologique à la réponse aux appels d'offres de la Région en intégrant le développement durable et l'éco-citoyenneté dans toutes ses dimensions.
L'objectif est de garantir auprès de la Région que toutes les réponses aux appels d'offres du réseau des GRETA intègrent tous les principes de l'éco-citoyenneté dans le montage des actions de formation et leur mise en œuvre.
Tous les dispositifs de formation financés par la Région sont concernés, y compris les formations qualifiantes sur lesquelles une attention particulière sera portée.
- 5- Montée en compétences de tous les acteurs du réseau (formateurs, personnels administratifs, chefs d'établissement, conseillers en formation continue,...) au travers de leur participation aux actions proposées dans le cadre du Plan Académique de Formation Continue des Personnels (PAFOC) et à celles mises en œuvre par la Région.
- 6- Labellisation des GRETA de l'académie garantissant le service sur mesure au stagiaire (4 GRETA labellisés).
- 7- Développement de nouveaux produits de formation.
Une enquête auprès des lycées professionnels et technologiques a été réalisée en 2009.
Elle a permis de mettre en évidence les actions menées dans plus de 50 lycées sur le champ du développement durable. Ont aussi été identifiés, les projets en cours ou à venir, ainsi que les ressources humaines et matérielles mobilisables. La même démarche a été conduite auprès des 4 GRETA de l'Académie.
Une offre de formation qualifiante sera élaborée à partir des besoins identifiés de nouvelles compétences en région, sur le champ du développement durable, et des potentialités de réponse du réseau des GRETA en appui sur les lycées adhérents.
Sont notamment concernés les domaines des énergies renouvelables, de la gestion de l'eau, de l'éco-construction (pierre, bois,...), de la gestion des déchets.
D'autres actions innovantes sont en cours, à l'exemple d'Interreg Ecofab qui a pour objectif de produire de la connaissance et des compétences en éco-construction dans un environnement écocitoyen transmanche, en liaison avec les trois piliers du développement durable.

ARTICLE 1 : ETRE UN ORGANISME DE FORMATION ECOCITOYEN

Les GRETA des ESTUAIRES et SUD-NORMANDIE ont réalisé le diagnostic préalable au « Projet éco-citoyenneté en organisme de formation », écrit leur projet et élaboré un plan d'action.

Le GRETA du CALVADOS a réalisé son diagnostic et va écrire son projet. Le GRETA du COTENTIN doit engager la démarche en 2010.

Fin 2010, les quatre GRETA de l'académie seront en cours de mise en œuvre de leur plan d'action éco-citoyen.

Cet engagement daté garantit que les GRETA :

- mettent en œuvre l'éco-citoyenneté dans toutes leurs actions de formation ;
- ont une gouvernance et des pratiques managériales éco-citoyennes ;
- se développent à partir d'une performance économique contrôlée et pérenne ;
- sont socialement responsables auprès de leurs personnels ;
- assument leur responsabilité environnementale en gérant au mieux les ressources, les énergies, les déchets.

Les moyens mobilisés par les GRETA pour la formation des personnels sont une illustration de cet engagement à être un organisme éco-citoyen (responsabilité sociale).

L'équilibre économique des actions de formation est une des conditions du respect de cet engagement.

ARTICLE 2 : METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE FORMATION ECO-CITOYENNES

L'ensemble des formations développées par les GRETA de l'Académie, doivent respecter, quel que soit le GRETA concerné, et quel que soit le lieu où elles sont mises en œuvre, les critères d'un projet de formation éco-citoyen :

- L'ancrage sur le territoire

Tout projet déposé fait l'objet d'un diagnostic territorial préalable dont les besoins sont identifiés avec l'appui des acteurs du territoire : élus, entreprises, acteurs institutionnels et associatifs...

Tout projet de formation intègre les spécificités territoriales (pas de projet standard).

- La logique partenariale

L'adulte en formation est au cœur des actions mises en œuvre. Cela induit la nécessité du partenariat pour que toutes les dimensions personnelles du stagiaire puissent être prises en compte de manière cohérente.

Le GRETA s'engage à favoriser, à développer et à entretenir le partenariat dans l'intérêt de l'adulte en formation.

Les parties prenantes (structures et individus ayant une influence sur le GRETA et ses actions, mais aussi qui sont concernés par les décisions qu'il prend) sont identifiées et systématiquement associée aux étapes et actions qui les concernent.

Cela est vrai à tous les niveaux :

- le GRETA (financeurs, OPCA, partenaires sociaux, élus, administrations,...)
- le projet de formation (acteurs du territoire, prescripteurs, partenaires associatifs,...)
- l'accompagnement du stagiaire : (référénts, services sociaux,...)

- La conduite participative des actions de formation

Les adultes en formation sont les principaux acteurs de leur parcours en organisme de formation.

Ils participent aux rencontres avec les prescripteurs, aux bilans tripartites, au cadre de réflexion sur les axes de progrès.

Le GRETA crée les conditions de la participation effective des adultes en formation : élection des représentants, planification des réunions avec eux, comptes rendus diffusés aux stagiaires...

De même, il favorise la participation et l'implication des personnels dans l'ingénierie, la conduite et l'évaluation des actions de formation.

- La responsabilisation de chacun pour un développement durable, une équité sociale, une efficacité économique, le respect de l'environnement

Le bénéficiaire de formation est acteur de son parcours. Celui-ci fait l'objet d'une co-contractualisation, d'une individualisation des trajectoires, des parcours et des contenus de formation ainsi que d'une évaluation.

La posture des acteurs de la formation est axée sur le référentiel éco-citoyen : place du bénéficiaire dans son parcours, rôle de formateur / accompagnateur...

Les contenus de formation sont appuyés sur les compétences éco-citoyennes : handicap et travail, santé au travail, Internet et éco-citoyenneté,...

Le bénéficiaire, mieux responsabilisé dans sa formation, sera un éco-citoyen plus responsable.

- La responsabilité écologique associant le triptyque citoyen, agent économique, consommateur

Le partenariat avec des acteurs du développement durable est recherché pour une sensibilisation en formation aux actes quotidiens écologiquement responsables.

La formation elle-même peut être le support de réflexions et d'action renforçant la responsabilité éco-citoyenne : gestion collective des énergies, des papiers, des déchets produits..., en intégrant la dimension économique.

- L'égalité des chances

Le GRETA permet à chacun d'accéder et de participer pleinement à la formation : individualisation des parcours pour tenir compte des particularités individuelles (rythme d'apprentissage, histoire personnelle,...).

L'aménagement des conditions d'accueil et du rythme de formation permet aux personnes en situation de handicap d'être actrices de leur parcours.

Des outils de travail sur la mixité des emplois et de gestion de la mobilité sont mis à disposition et utilisés.

- L'amélioration continue des dispositifs de formation

L'évaluation est systématisée à tous les niveaux : stagiaires, régulation avec les prescripteurs, mobilisation des équipes sur les questions de mise en œuvre des dispositifs et de l'adaptation des outils pédagogiques individualisés.

2.1 - DEVELOPPER LES COMPETENCES ECO-CITOYENNES

Tout stagiaire est un citoyen, un consommateur et un agent économique.

La responsabilité des organismes de formation, donc des GRETA, est de développer les compétences permettant le plein exercice de ce triptyque.

L'engagement est de créer les conditions en formation de l'acquisition et du développement des compétences éco-citoyennes, et ce, de manière homogène dans toutes les actions de formation financées par la Région, quel que soit le lieu de mise en œuvre.

Ces compétences transversales pourront être travaillées sur cinq thématiques :

- L'économie des ressources

L'équipe pédagogique s'associe des compétences spécifiques et reconnues pour intervenir en interne ou en externe (visites pédagogiques).

Par exemple, elle choisit avec les stagiaires, une thématique liée à l'utilisation des ressources, qui est travaillée transversalement tout au long du parcours.

- La vie en centre de formation

Les concepts de l'éco-citoyenneté sont travaillés collectivement de manière à permettre une mobilisation de l'ensemble des acteurs (stagiaires, formateurs,...) sur un objet commun.

Il s'agit de donner du sens à la démarche en créant un corps de valeurs et de pratiques communes.

Ce travail peut porter sur une charte éco-citoyenne, par exemple.

- Le recyclage – La gestion des déchets

La mise en place d'une action collective simple permet l'acquisition de compétences éco-citoyennes, surtout quand des résultats concrets sont rapides et lisibles.

L'équipe pédagogique s'attache à choisir, avec les stagiaires, un exemple pratique simple et à construire collectivement les outils de mesure et d'évaluation.

Une information interne et/ou externe sur la problématique (enjeux pour un développement durable, coûts pour la collectivité et le citoyen...) est donnée systématiquement.

- La participation à la vie locale

Il s'agit de donner au stagiaire les moyens de la compréhension de son environnement et donc d'en être un acteur engagé et responsable (citoyen). Des acteurs locaux peuvent venir témoigner de leur activité sur le territoire au travers de cafés citoyens par exemple.

Les stagiaires peuvent aussi participer à des actions concrètes de développement ou d'aménagement du territoire (chantiers, formation,...)

- La mobilité

L'absence de mobilité est un frein très important dans notre région, à l'insertion sociale et professionnelle.

Des actions concrètes sont menées pour développer la conscience de la nécessité d'être mobile et lever les freins à cette mobilité.

Les actions portent sur la connaissance et la pratique des transports en commun, de covoiturage...

Les trois piliers du développement durable, écologique, social et économique sont centraux sur la thématique de la mobilité.

2.2 - GARANTIR L'AMELIORATION CONTINUE DES PRATIQUES ECOCITOYENNES

Même si toutes les équipes de direction et pédagogiques des GRETA se sont appropriées l'éco-citoyenneté, les mises en œuvre peuvent varier selon les lieux.

Afin de garantir dans la durée un maintien et un développement des pratiques éco-citoyennes, tant celles du GRETA que celles développées sur les formations, les dispositions suivantes sont prises :

- le Plan de Développement de GRETA (P.D.G.) triannuel, intègre un axe « éco-citoyenneté » avec définition d'objectifs, d'un plan d'action et d'un dispositif d'évaluation annuel.
- un référent « éco-citoyenneté » est désigné par chaque GRETA
- il a pour mission d'animer la démarche éco-citoyenne du GRETA et de faire le lien avec les agences sur les territoires.

Le grand nombre de sites de formation du GRETA en région rend difficile une homogénéité des pratiques éco-citoyennes.

Afin de permettre un recensement et un partage des pratiques, chaque agence de GRETA désigne un référent éco-citoyenneté.

Ainsi, à l'instar de la démarche qualité, un groupe de travail éco-citoyen est mis en place avec tous les référents d'agence, groupe animé par le référent GRETA.

Ce groupe rend compte de son travail en bureau et en CIE du GRETA. Ses actions et réflexions alimentent le Plan de Développement du GRETA.

La mise en œuvre de ces engagements fera l'objet d'un échange et d'une évaluation partagée à une périodicité maximale de deux ans.

Fait à Caen, le

Le Délégué Académique
à la Formation Continue

Le Président de la
Région Basse-Normandie

Paul QUÉNET

Laurent BEAUVAIS